

Saint SULPICE

Benoît Claude. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Sulpice, en mars 1789.

Campin Claude Benoît. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Sulpice, en mars 1789. Demeurant à Saint-Sulpice. Il a le droit de vote en l'an VI.

Camus Philibert. Curé de Saint-Didier-d'Aussiat. Bénéficiaire de la procuration du curé de Saint-Sulpice pour l'ordre du Clergé à l'assemblée générale du bailliage de Bourg le 23 mars 1789.

Dubois Gabriel. Demeurant à Saint-Sulpice. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Sulpice, en mars 1789 (?). Il a le droit de vote en l'an VI.

Dubois Jean Baptiste. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Sulpice, en mars 1789. Demeurant à Saint-Sulpice. Il a le droit de vote en l'an VI. Nommé adjoint de la commune, il est installé le 1^{er} floréal an VI.

Dubois Joseph. Maire de Saint-Sulpice sous le 1^{er} Empire. Membre du collège électoral de l'arrondissement de Bourg en 1806.

Dubois Pierre. Demeurant à Saint-Sulpice. Il a le droit de vote en l'an VI puis rayé.

Givord Jacques. Demeurant à Saint-Sulpice. Il a le droit de vote en l'an VI.

Guillot François. Demeurant à Saint-Sulpice. Il a le droit de vote en l'an VI.

Maîtrepierre Jean. Demeurant à Saint-Sulpice. Il a le droit de vote en l'an VII.

Pelletier Antoine. Adjoint de la municipalité en l'an IV. Il prête serment de n'avoir « *provoqué aucun arrêté séditieux et contraire aux lois* (et de n'être)... *point parents ni allié d'émigrés* »¹ le 5 brumaire an IV. Nommé agent de la commune, il est installé le 1^{er} floréal an VI.

Pelletier Claude. Laboureur. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Sulpice, en mars 1789. Député de la communauté pour le Tiers-Etat à l'assemblée générale des trois ordres, réunie le 23 mars 1789 pour les Etats généraux. Demeurant à Saint-Sulpice. Il a le droit de vote en l'an VI.

Pelletier Claude. Demeurant à Lange à Saint-Sulpice. Il a le droit de vote en l'an VI.

Perrat Antoine. Demeurant à Saint-Sulpice. Il a le droit de vote en l'an VII.

Roux Claude. Agent de la municipalité en l'an IV. Il prête serment de n'avoir « *provoqué aucun arrêté séditieux et contraire aux lois* (et de n'être)... *point parents ni allié d'émigrés* »² le 5 brumaire an IV.

Demeurant à Saint-Sulpice. Il a le droit de vote en l'an VI.

Roux Jean Pierre. Demeurant à Saint-Sulpice. Il a le droit de vote en l'an VI.

Roux Pierre Joseph. Laboureur. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Sulpice, en mars 1789. Député de la communauté pour le Tiers-Etat à l'assemblée générale des trois ordres, réunie le 23 mars 1789 pour les Etats généraux.

Vernoux Jean Joseph. Demeurant à Saint-Sulpice. Il a le droit de vote en l'an VI.

¹ Registre de délibérations de l'administration municipale du canton de Pont de Veyle. A.D. Ain 12L.

² Registre de délibérations de l'administration municipale du canton de Pont de Veyle. A.D. Ain 12L.

